

Image not found or type unknown



Presence obligatoire chez notaire

Par **tisandy**, le **15/10/2008** à **15:11**

MA MERE ETANT DECEDEE ET REMARIEE LE NOTAIRE M'A ECRIT POUR ME DONNER RENDEZ VOUS AVEC DATE DEJA PROGRAMMEE SANS ME CONSULTER SUIS JE OBLIGEE DE M'Y RENDRE AVEC LA PRESENCE DE MON BEAU PERE (TENSION TENDUE ENTRE NOUS) suis je obligee de signer L'ACTE LE JOUR MEME OU PUIS JE REFLECHIR JE N'AI ACTUELLEMENT EN POSSESSION QUE LA LISTE DES LIQUIDITES AUCUN INVENTAIRE DES BIENS IMMOBILIERS NI MOBILIERS (APPARTEMENT GARAGE MEUBLES VOITURES) est ce bligatoire d'etre en presence de mon beau pere